

## Procès-verbal de séance

### Séance du 04 Avril 2024

L' an 2024 et le 04 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de ALLEGAERT Joanny, Maire.

**Présents** : ALLEGAERT Joanny, Maire, Mmes : DAVAINÉ-POLANOWSKI Stéphanie, DINANE Ninotchka, THOUVENIN Claudie, MM : LEMONNIER Gaël, LESPAGNOL Arnaud, MICHELON Frédéric, POLANOWSKI Grégoire, RIGOLLET François

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MAZENOUX Marcel à ALLEGAERT Joanny

Absent(s) : Mmes : DADSI Méline, FARGE Amandine

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 28/03/2024

**Date d'affichage** : 28/03/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Bourges le : 15/04/2024 et publication le 15/04/2024 sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.intramuros.org/nohantengout/page/cr-conseil>

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DAVAINÉ-POLANOWSKI Stéphanie

### **SOMMAIRE**

#### **Objet(s) des délibérations :**

- Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2023 - 2024\_016
- Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2023 - 2024\_017
- Budget Principal : Affectation des résultats 2023 - 2024\_018
- Vote des taux 2024 - 2024\_019
- Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2024 - 2024\_020
- Budget de l'eau : Approbation du compte de gestion 2023 - 2024\_021
- Budget de l'eau : Approbation du Compte Administratif 2023 - 2024\_022
- Budget de l'eau : Affectation des résultats 2023 - 2024\_023
- Budget de l'eau : Vote du Budget Primitif 2024 - 2024\_024
- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2023 (RPQS) - 2024\_025
- Tarif de location de la salle des fêtes à partir du 1er mai 2024 - 2024\_026
- Fond de solidarité pour le logement 2024 - 2024\_027

#### **Points à aborder :**

- Utilisation de la subvention DETR pour la sécurisation de la micro-station de la salle des fêtes
- Organisation des élections européennes du 09 juin 2024
- Travaux d'adduction d'eau potable RN151
- Convention SAUR
- Zone de Revitalisation Rurale
- Cérémonie du 08 mai 2024
- Invitation au COPIL
- Commission communautaire « environnement » (M. RIGOLLET)

Les procès-verbaux des séances du 11 décembre 2023 et du 12 mars 2024 sont présentés à l'assemblée délibérante.

Sans remarque, ni objection, les procès-verbaux sont approuvés par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Christophe BERGOUGNOUX a démissionné de son mandat de conseiller municipal.

### **Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2023**

réf : 2024\_016

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 établi par le Service de Gestion Comptable de Baugy.

Il a intégré dans ses écritures toutes les opérations d'encaissement et de paiement effectuées par lui-même au cours de l'exercice 2023. Il a fait état de l'actif et du passif.

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont identiques à ceux du compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'année 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 9 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>	
		Nbre de Pour : 9+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	FARGE	A	MICHELON	P	Total	10
DADSI	A	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P		
DINANE	P	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	PPv	THOUVENIN	P		

### **Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2023**

réf : 2024\_017

Monsieur le maire présente le compte administratif 2023 du budget de la commune retraçant les recettes et les dépenses ordonnées par le Maire.

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 377 818,22 €
- Dépenses : 318 665,74 €

Section d'Investissement :

- Recettes : 184 055,14 €
- Dépenses : 52 414,48 €

Les résultats de l'exercice 2023 sont :

- Section de fonctionnement : 59 152,48 € (excédent)
- Section d'investissement : 131 640,66 € (excédent)

Conformément au règlement, Monsieur le Maire est sorti, Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe le remplace et procède au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 8 Pouvoirs : 0		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>			A la majorité <input type="checkbox"/>		
		Nbre de Pour : 8		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	-	FARGE	A	MICHELON	P	Total	8
DADSI	A	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P		
DINANE	P	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	-	THOUVENIN	P		

### **Budget Principal : Affectation des résultats 2023**

réf : 2024\_018

Monsieur le maire rappelle les résultats des exercices 2022 et 2023.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Compte tenu des restes à réaliser en section d'investissement,

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

R 001 : 173 665,38 €

R 002 : 137 761,97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats proposée.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 9 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>			A la majorité <input type="checkbox"/>		
		Nbre de Pour : 9+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	FARGE	A	MICHELON	P	Total	10
DADSI	A	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P		
DINANE	P	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	PPv	THOUVENIN	P		

### **Vote des taux 2024**

réf : 2024\_019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le taux des taxes de 2023 :

- Taxe foncière bâti : 30,77 %
- Taxe foncière non bâti : 21,68 %
- Taxe d'habitation : 9,36%

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal les taux suivants afin de pouvoir équilibrer le budget primitif 2024 :

- Taxe foncière bâti : 30,77 %
- Taxe foncière non bâti : 21,68 %
- Taxe d'habitation : 9,36 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les taux des trois taxes pour l'année 2024.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 9 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>			A la majorité <input type="checkbox"/>		
		Nbre de Pour : 9+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	FARGE	A	MICHELON	P	Total	10
DADSI	A	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P		
DINANE	P	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	PPv	THOUVENIN	P		

### Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2024

réf : 2024\_020

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 :

#### Budget Principal - Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
D 011 Charges à caractère général	94 533,48 €	R 002 Résultat de fonctionnement reporté	137 761,97 €
D 012 Charge de personnel et frais assimilés	203 250,00 €	R 013 Atténuations de charges	653,39 €
D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 436,38 €	R 70 Produits des services, du domaine et ventes directes	19 220,50 €
D 65 Autres charges de gestion courantes	73 230,00 €	R 73 Impôts et taxes	19 789,00 €
D 66 Charges financières	14 000,00 €	R 731 Fiscalité locale	115 000,00 €
D 67 – Charges spécifiques	2 000,00 €	R 74 Dotations et participations	98 025,00 €
		R 75 Autres produits de gestion courante	2 000,00 €
		R 77 Produits spécifiques	1000,00 €
<b>Total</b>	<b>393 449,86 €</b>	<b>Total</b>	<b>393 449,86 €</b>

#### Budget Principal - Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
D 16 Emprunts et dettes assimilées	21 000,00 €	R 001 Solde d'exécution de la section d'investissement	173 665,38 €
D 21 Immobilisations corporelles	175 965,05 €	R 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 436,38 €
		R 10 Dotations, Fonds divers et réserves	16 863,29 €
<b>Total</b>	<b>196 965,05 €</b>	<b>Total</b>	<b>196 965,05 €</b>

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le maire a opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- Fonctionnement = 7,5%
- Investissement = 7,5%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024 présenté.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 9 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>	
		Nbre de Pour : 9+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	FARGE	A	MICHELON	P	Total	10
DADSI	A	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P		
DINANE	P	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	PPv	THOUVENIN	P		

### **Budget de l'eau : Approbation du compte de gestion 2023**

réf : 2024\_021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 pour le budet annexe du Service de l'eau établi par le Service de Gestion Comptable de Baugy.

Il a intégré dans ses écritures toutes les opérations d'encaissement et de paiement effectuées par lui-même au cours de l'exercice 2023. Il a fait état de l'actif et du passif.

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont identiques à ceux du compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du service de l'eau dressé pour l'année 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 9 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>	
		Nbre de Pour : 9+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	FARGE	A	MICHELON	P	Total	10
DADSI	A	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P		
DINANE	P	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	PPv	THOUVENIN	P		

### **Budget de l'eau : Approbation du Compte Administratif 2023**

réf : 2024\_022

Monsieur le maire présente le compte administratif 2023 du budget de l'eau retraçant les recettes et les dépenses ordonnées par le Maire.

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 60 194,47 €
- Dépenses : 59 848,09 €

Section d'Investissement :

- Recettes : 7 777,47 €
- Dépenses : 24 001,04 €

Les résultats de l'exercice 2023 sont :

- Section de fonctionnement : 346,38 € (excédent)
- Section d'investissement : -16 223,57€ (déficit)

Conformément au règlement, Monsieur le Maire est sorti, Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe le remplace et procède au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 8 Pouvoirs : 0		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>	
		Nbre de Pour : 8		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	-	FARGE	A	MICHELON	P	Total	8
DADSI	A	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P		
DINANE	P	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	-	THOUVENIN	P		

Budget de l'eau : Affectation des résultats 2023

réf : 2024\_023

Monsieur le maire rappelle les résultats des exercices 2022 et 2023.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Compte tenu des restes à réaliser en section d'investissement,

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

R 001 : 94 850,99€

R 002 : 52 935,11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats proposée.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 9 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>	
		Nbre de Pour : 9+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	FARGE	A	MICHELON	P	Total	10
DADSI	A	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P		
DINANE	P	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	PPv	THOUVENIN	P		

**Budget de l'eau : Vote du Budget Primitif 2024**

réf : 2024\_024

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 du Service de l'eau :

**Budget du Service de l'eau - Section de Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
D 011 Charges à caractère général	59 400,00 €	R 002 Résultat d'exploitation reporté	52 935,11 €
D 012 Charges de personnel et frais assimilés	18 470,50 €	R 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	429,00 €
D 014 Atténuations de produits	6 594,78 €	R 70 Ventes de produits	52 500,00 €
D 022 Dépenses imprévues	43,46 €	R 75 Autres produits de gestion courante	571,03 €
D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 226,40 €		
D 65 Autres charges de gestion courante	4 200,00 €		
D 67 – Charge exceptionnelles	500,00 €		
<b>Total</b>	<b>106 435,14 €</b>	<b>Total</b>	<b>106 435,14 €</b>

**Budget du Service de l'eau - Section d'Investissement**

Dépenses		Recettes	
D 020 Dépenses imprévues	975,51 €	R 001 Résultat d'exploitation reporté	94 850,99
D040 Opération d'ordre de transfert entre sections	429,00 €	R 10 Dotations, fonds divers et réserves	4 327,12 €
D 20 Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	R 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 226,40 €
D 21 Immobilisations corporelles	100 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>116 404,51 €</b>	<b>Total</b>	<b>116 404,51 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du budget de l'eau présenté.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>	
Nbre de présents : 9		Nbre de Pour : 9+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
Pouvoirs : 1							
ALLEGAERT	P	FARGE	A	MICHELON	P	Total	10
DADSI	A	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P		
DINANE	P	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	PPv	THOUVENIN	P		

### Nouvelle modification des numéros de parcelles à vendre – Projet France Loire

Monsieur le Maire indique que la collectivité n'a pas encore reçu les documents d'arpentage de la part du géomètre. Le dossier est en cours d'instruction. Par conséquent, le vote de la délibération est reporté à une date ultérieure.

### Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2023 (RPQS)

réf : 2024\_025

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 9 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>	
		Nbre de Pour : 9+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	FARGE	A	MICHELON	P	Total	10
DADSI	A	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P		
DINANE	P	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	PPv	THOUVENIN	P		

### Tarif de location de la salle des fêtes à partir du 1er mai 2024

réf : 2024\_026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023\_12 du 15 février 2023,

Considérant l'avis de la commission de la salle des fêtes relatif à la location de la vaisselle,

Après l'exposé du maire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les nouvelles modalités de location de la salle des fêtes Saint Blaise, applicables à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 :

#### • Modalités de location

Toute demande de location doit être formulée à la Mairie par téléphone, par courrier ou courriel à l'adresse de la mairie.

La demande doit être formulée suffisamment tôt (au moins 1 mois avant la date d'occupation souhaitée).

Elle doit mentionner le nom, le prénom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur responsable.

Une pièce d'identité sera demandée (copie de la carte d'identité).

Une attestation d'assurance au nom du locataire de la salle Saint-Blaise pour la durée de la location sera réclamée ainsi qu'un chèque de caution de 800€ à l'ordre du Trésor Public.

La location prend effet le **samedi matin à partir de 08h00** et se termine le **lundi matin à la remise des clés avant 12 heures**. Sans contre-indication de la mairie, le locataire pourra utiliser la salle des fêtes le vendredi après-midi à l'issue de l'état des lieux d'entrée.

L'état des lieux sera effectué avec un agent, un élu de la commune ou un membre de la commission.

• Tarifs de location de la salle

	Habitants de la commune	Habitants hors commune
Location 1 jour	100 €	150 €
Location 2 jours - Week-end	200 €	320 €
Remise en condition insuffisant	suivant grille tarifaire en annexe	
Caution	800 €	

• Location de la vaisselle

Pour tout contrat signé à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024, le locataire ne pourra plus bénéficier de la location de la vaisselle sur inventaire contradictoire.

• Location des associations

Les associations communales bénéficieront de deux week-ends de gratuité, à condition de créer un événement visant à animer la commune.

**Annexe à la délibération n°2024 027**

Grille tarifaire en cas de remise en condition insuffisante

Secteur	Condition de réintégration	Tarif
Extérieur	Absence de confettis Absence de mégots dans le cendrier	100 €
Entrée	Sol propre Tapis nettoyé Vestiaire propre et rangé	100 €
Sanitaire	WC nettoyé entièrement (WC + abattant) Lavabo et miroir propres	100 €
Sanitaire PMR	WC nettoyé entièrement (WC + abattant) Lavabo et miroir propres	100 €
Cuisine	Sol propre Surfaces inox nettoyées Lave-vaisselle nettoyé de tout résidu et ouvert Réfrigérateur ouverts et propres	100 €
Salle	Sol propre Enlèvement de toutes décorations au mur (fil, scotch etc...)	100 €
Tables (Plateaux et pieds) et chaises	Plateaux et pieds de table correctement rangés et propre et débarrassés d'adhésif Chaises propres et rangées par 5	100 €
Poubelles	Vider les poubelles (amener au tri sélectif + poubelle et bac jaune vidés et propres)	100 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 9 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>			A la majorité <input type="checkbox"/>		
		Nbre de Pour : 9+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	FARGE	A	MICHELON	P	Total	10
DADSI	A	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P		
DINANE	P	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	PPv	THOUVENIN	P		

### **Fond de solidarité pour le logement 2024**

réf : 2024\_027

Monsieur le maire annonce que la commune contribue dans le cadre d'une convention pluriannuelle au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Pour 2023, un ménage de la commune a bénéficié de l'aide du FSL pour un montant total de 540 €. La subvention communale était de 250 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de statuer sur la reconduction de la contribution et de voter un montant pour l'année 2024.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité des présents que la collectivité ne contribuera pas au Fond de Solidarité Logement au titre de l'année 2024.

A la majorité (pour : 2 contre : 7 abstentions : 1)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 9 Pouvoirs : 1		A l'unanimité <input type="checkbox"/>			A la majorité <input checked="" type="checkbox"/>		
		Nbre de Pour : 1+1		Nbre de Contre : 7		Nbre d'abstention : 1	
ALLEGAERT	P	FARGE	A	MICHELON	C	Total	10
DADSI	A	LEMONNIER	C	POLANOWSKI	C		
DINANE	C	LESPAGNOL	C	RIGOLLET	Abst		
DAVAINE POLANOWSKI	C	MAZENOUX	PPv	THOUVENIN	C		

### **Points à aborder :**

#### **- Utilisation de la subvention DETR pour la sécurisation de la micro-station de la salle des fêtes**

La Préfecture du Cher a octroyé à la commune une subvention DETR pour la réalisation des travaux de construction d'une terrasse/plateforme à la salle des fêtes au-dessus de la micro-station d'épuration.

Suite à l'évolution du devis (+8 000€), Monsieur le Maire demande au conseil municipal si la collectivité doit faire les travaux et prendre à sa charge le surplus de facturation ou s'il faut rendre la subvention à la Préfecture.

\*\*\* Demande de devis sur la base du modulaire \*\*\*

#### **- Organisation des élections européennes du 09 juin 2024**

Les membres du conseil sont informés que leur présence est requise pour tenir le bureau de vote le dimanche 9 juin 2024 à l'occasion des élections européennes.

Les bureaux de vote sont institués par arrêté préfectoral et sont composés de différents intervenants :

- un président
- au moins 2 assesseurs

- un secrétaire

Il n'est pas indispensable que tous les membres du bureau siègent. Il faut qu'il y ait en permanence :

- le président du bureau de vote ou, à défaut, le plus âgé des assesseurs
- au moins un assesseur.

Présent : MM ALLEGAERT, MAZENOUX, LEMONNIER, LESPAGNOL, MICHELON et RIGOLLET, Mme POLANOWSKI ,

Absent : M. POLANOWSKI et Mme DINANE

- 8h -10h : MICHELON / LESPAGNOL / LEMONNIER
- 10h -12h : DAVAINE-POLANOWSKI / RIGOLLET/THOUVENIN
- 12h -14h : ALLEGAERT / RIGOLLET / POLANOWSKI
- 14h -16h : DAVAINE-POLANOWSKI / ALLEGAERT / DADSI
- 16h -18h : DAVAINE-POLANOWSKI / THOUVENIN / FARGE
- Dépouillement : ALLEGAERT/ DAVAINE-POLANOWSKI / MICHELON / RIGOLLET /THOUVENIN, ,

#### **- Travaux d'adduction d'eau potable RN151**

Les propriétaires de la parcelle ZE0010 nous fait connaitre leur intention de faire diviser leur parcelle en 3 terrains dont 2 seront vendus en terrains à bâtir. La canalisation d'eau de la rue des rouges-gorges ne desservant pas les futurs terrains, les propriétaires ont décidés de prendre à leur charge les travaux afin de permettre le raccordement au réseau public.

Un devis est demandé à la SAUR. A l'issue, les travaux seront refacturés aux propriétaires.

#### **- Convention SAUR**

La collectivité a reçu la convention pour l'entretien et la réalisation de travaux sur le réseau d'eau de la part de la SAUR. Date de départ 1<sup>er</sup> janvier 2024. Coût annuel : 6 500€ TTC. Durée 3 ans.

#### **- Zone de Revitalisation Rurale**

Sortie de la Zone de Revitalisation Rurale de la Communauté de la Septaine, M. GROSJEAN a demandé aux élus de démissionner pour protester contre cette décision.

#### **- Cérémonie du 8 mai 2024**

Messe à Moulin-sur-Yèvre à 9h30 et monument aux morts à 10h30 puis à 11h30 au monument aux morts de Nohant suivi par un verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Le secrétariat de mairie se charge de diffuser l'information.

M. POLANOWSKI signale qu'elle et son époux ne seront pas présents à la cérémonie.

#### **- Invitation au COPIL**

Le cabinet KPMG chargé de l'étude relative au transfert de la compétence eau et assainissement des communes vers la communauté de communes invite les membres des commission « réseau d'eau » a la réunion de restitution de la phase 1 de l'étude le mardi 21 mai 2024 à 15h en mairie de Baugy.

#### **- Commission communautaire « environnement » (M. RIGOLLET)**

Actuellement la collecte des ordures ménagère coûte : 921 556 €

Le SICTREM recherche une alternative moins onéreuse :

- Soit la collecte tous les 15 jours en bi-flux (jaune + noire) : 841 089 € (économie 81 467 par rapport au tarif actuel)

- Soit la collecte tous les 15 jours poubelle noire : 812 634 € (économie 108 222 par rapport au tarif actuel)

Proposition sera faite à la prochaine réunion de la CDC.

Séance levée à: 22:25

En mairie, le 05/04/2024

Le Maire

Le secrétaire de séance

Joanny ALLEGAERT

Stéphanie DAVAINE-POLANOWSKI

